# BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2012

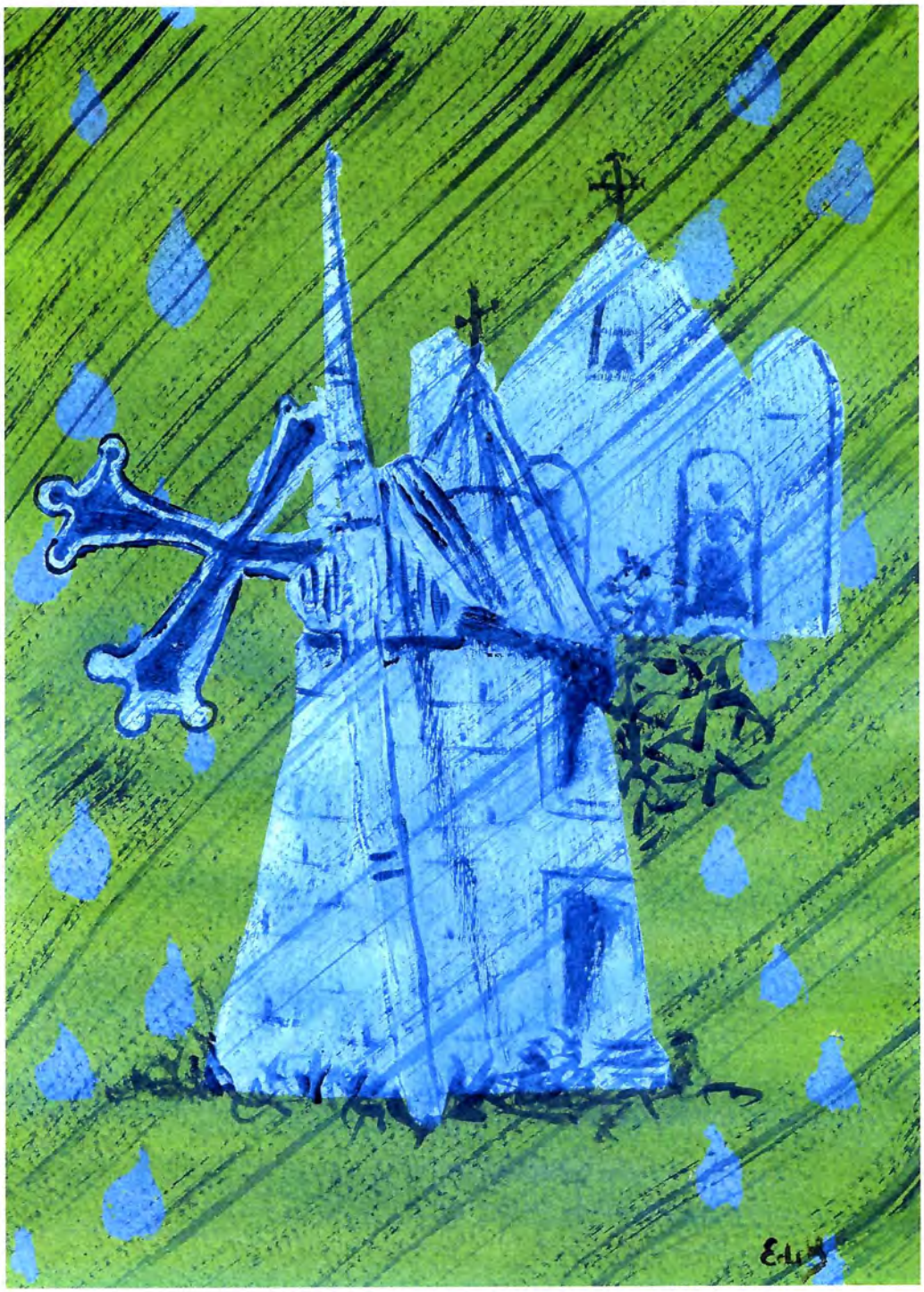

# CARAGOUDES

HAUTE GARONNE

# Chères Caragoudaises, chers Caragoudais,

**L'année nouvelle arrive dans un flot ininterrompu et guère rassurant d'informations de toutes sortes. Le mot « crise » est sur toutes les lèvres, sur tous les écrans. Il s'applique aux difficultés économiques mondiales, aux aléas de la construction de l'ensemble européen, aux menaces qui pèsent sur le devenir de la nature qui nous accueille depuis l'aube de l'humanité. Il recouvre aussi les problématiques d'une société qui tend à devenir moins solidaire, plus individualiste.**

**Les améliorations souhaitées ne pourront se faire que par un renforcement des liens entre les citoyens partageant des objectifs communs et démocratiquement choisis. L'éducation, avec toutes les facettes qu'elle présente, sera un des vecteurs majeurs des progrès de notre vie en société, de la prise de conscience des multiples défis qui nous attendent. Négliger les actions qui, à toutes les étapes de la vie, favorisent la formation des femmes et des hommes, ne peut conduire qu'à de multiples déboires. Aux rôles fondamentaux de la famille et de l'école, qui doivent être réaffirmés et soutenus, il convient de souligner le rôle de passeur de chacun d'entre nous : médias, acteurs économiques, élus, citoyens.**

**2012 sera marquée par des échéances électorales majeures. Nous ne pouvons que souhaiter une année de débats, constructifs et responsables, qui permettent de mieux appréhender l'avenir.**

**Le contexte difficile, les restrictions dans les dotations de l'état, ont conduit vos élus à voter une augmentation de la fiscalité communale appliquée lors de l'adoption du budget 2011. Même si les taux appliqués restent modérés par rapport aux moyennes que l'on retrouve dans des communes comparables, nous sommes conscients de l'effort qui vous est demandé.**

**Caragoudes fait partie des 159 communes regroupées au sein du syndicat mixte du SCOT lauragais (schéma de cohérence territoriale). Ce document prévoit l'organisation de notre territoire à l'horizon 2030. Vous en trouverez un extrait dans ce bulletin.**

**Les projets de construction de la nouvelle mairie et de rénovation de la salle des fêtes ont été finalisés. La demande de permis de construire a été déposée auprès des services concernés.**
**Vos élus préparent également le programme de remise en état de certaines voies communales. Nous souhaitons pérenniser le bon état global de notre réseau routier grâce à l'action de notre communauté de communes Cœur Lauragais.**

**L'année dernière a été marquée par la disparition de nombreuses personnes habitant ou originaires de notre commune. Toute l'équipe municipale se joint à moi pour adresser notre solidarité aux familles concernées.**

**Bonne Année 2012**

***Jean-Louis Cancian***
***Maire de Caragoudes***

# SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2011

## Vendredi 21 janvier

La commune de Caragoudes s'inscrit dans le SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Lauragais. Ce document fixe les perspectives de développement du territoire (population, habitat, activité économique). Notre commune, qui fait partie du bassin de vie Caraman-Lanta, a validé sa carte communale en 2010. Le rythme de développement, prévu dans ce document d'urbanisme, permet de faire une estimation pour 2030. La population devrait passer de 249 habitants (recensement 2010) à 350 habitants en 2030.

Par délibération, le conseil approuve la convention proposée par le centre de gestion concernant le service de prévention des risques professionnels pour un coût annuel de 9,15 euros par agent. Cette démarche sera conduite en commun avec les autres communes de Cœur Lauragais.

Suite à la visite de la commission de sécurité le 24 décembre 2010, a été donné un avis favorable à la reprise de l'exploitation du bâtiment mairie salle des fêtes. M. le Maire a pris un arrêté municipal autorisant la réouverture au public de la salle des fêtes.

En vue de l'extension prévue pour la construction de la nouvelle mairie et de nouveaux sanitaires, le conseil décide, par délibération, de confier l'étude de sol préalable à l'entreprise CIRTER pour un devis prévu de 1554,80 euros.

Le bulletin municipal 2011 comporte les rubriques habituelles. Il sera distribué aux administrés par les membres du conseil municipal.

Les élus veillent à la préparation de la cérémonie des vœux, qui aura lieu le 23 janvier 2011, avec le concours du comité des fêtes et du foyer rural.

## Vendredi 11 mars

Information sur les nouveaux textes régissant l'archivage des délibérations. Il est décidé de poursuivre la réalisation d'un compte rendu par réunion.

Etude avant projet « mairie - salle des fêtes » : les montants prévisionnels hors taxes s'élèvent à 226 000 euros pour la partie « mairie » et à 53 000 euros pour la partie « salle des fêtes ». Par délibération, le conseil demande l'octroi de subventions correspondantes auprès du conseil général de la Haute-Garonne.

Délibération fixant le gardiennage de l'église à 119,55 euros/an.

Délibération approuvant l'extension de l'alarme incendie aux locaux de la mairie pour un coût de 710,10 euros TTC.

La Gendarmerie Nationale organise, le 26 mars 2011, dans la salle des fêtes de Caragoudes, une réunion d'information sur les vols et escroqueries.

## Vendredi 15 avril

Adoption à l'unanimité du compte administratif 2010.

Pour le budget 2011, le conseil est informé de l'augmentation de certaines charges de fonctionnement (les écoles en particulier), des dépenses afférentes à la mise en sécurité de la salle des fêtes et du projet de construction de la nouvelle mairie.

Le conseil décide d'augmenter d'environ 10% les taux d'imposition qui sont fixés ainsi:

- taxe d'habitation : 9,57
- taxe foncier bâti : 9,96
- taxe foncier non bâti : 61,97

Le budget 2011, adopté à l'unanimité, présente la vue d'ensemble suivante :

| | Dépenses | Recettes |
|---|---|---|
| Fonctionnement | 136 633 € | 136 633 € |
| Investissement | 28 882 € | 28 882 € |

Par ailleurs, le conseil approuve par délibération l'amortissement de la carte communale d'un montant annuel de 1050 euros, sur une durée, de 10 ans.

Délibération approuvant la modification des statuts du SIEMN (syndicat des eaux de la Montagne Noire) : diminution du nombre des communes membres de ce syndicat, transfert de la compétence « transport et stockage » au syndicat mixte de la Haute-Garonne.

En ce qui concerne le SIVUSEM (écoles), notre participation par élève passe de 1090 euros à 1270 euros. A la rentrée 2011, l'effectif total des écoles maternelle et élémentaire sera d'environ 150 élèves.

Notre communauté de communes, Cœur Lauragais, va prochainement déplacer son siège de la commune du Cabanial vers la commune de Caraman.

L'association « mieux vivre chez soi » propose de faire une réunion d'information pour les personnes âgées dans la salle des fêtes de Caragoudes avant la fin de l'année.

**Vendredi 17 juin**

M. le Préfet de la Haute-Garonne vient de présenter un projet de schéma de coopération intercommunale. Il invite les communes et leurs groupements à se prononcer sur ce document qui prévoit la couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (suppression des zones blanches) ainsi que la fusion de certaines communautés.

Après avoir pris connaissance des orientations proposées, après en avoir délibéré, le conseil décide d'émettre les avis suivants :

- Avis défavorable à la création d'une nouvelle communauté de communes regroupant notamment les chefs lieux de canton Caraman et Lanta, qui provoquerait une déstructuration du territoire.
- Avis favorable à l'intégration de la commune de Gauré (située hors de notre bassin de vie Caraman-Lanta) soit dans la communauté des coteaux du Girou, soit dans la communauté Cœur Lauragais.
- Avis défavorable à l'adhésion de la commune de Gauré à une éventuelle communauté sur le secteur de Lanta.
- Avis défavorable à la fusion de Cœur Lauragais avec l'éventuelle communauté des collines du Lauragais ainsi qu'avec la communauté Lauragais Revel Sorézois.
- Avis favorable pour une poursuite de la gestion des regroupements pédagogiques intercommunaux (écoles maternelles et élémentaires) par voie de convention entre communes, avec maintien des syndicats existants (SIVUSEM).
- Avis favorable à la dissolution du syndicat de gestion de l'école intercommunale de musique du Lauragais. Une entente entre plusieurs communautés permettrait l'accès de la population sans discrimination tarifaire.

- Avis favorable au maintien du SIVURS (préparation et portage des repas aux écoles).

Par délibération, le conseil approuve l'intégration des communes de Saleich et Soueich au sein du syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées.

La commission d'évaluation des charges transférées de Cœur Lauragais s'est réunie le 7 avril 2011 et propose de fixer le montant annuel de l'attribution de compensation des nouvelles communes comme suit :

- Cœur Lauragais versera à Aurin une somme de 2068 euros.
- Bourg Saint Bernard versera à Cœur Lauragais une somme de 935 euros.
- Préserville versera à Cœur Lauragais une somme de 16101 euros.
- Tarabel versera à Cœur Lauragais une somme de 4528 euros.

Le conseil approuve cette proposition.

Projet nouvelle mairie : avant le dépôt du permis de construire, il convient de choisir un bureau de contrôle. Parmi les trois devis présentés, le conseil décide de choisir la proposition du bureau d'étude DEKRA, pour un montant hors taxes de 5090 euros.

Par application des recommandations contenues dans le rapport de la commission de sécurité (visite du 24 décembre 2010), des travaux complémentaires ont été effectués récemment : extension de l'alarme incendie dans la partie mairie et suppression de toute temporisation lors du déclenchement.

Le pôle routier va réaliser prochainement la réfection du revêtement de la route départementale n° 54 qui traverse notre commune.

L'opération annuelle de bouchage des « nids de poule » s'est déroulée le lundi 9 mai 2011.

Mme Anne Laurent a procédé à la plantation des bégonias dans les bacs situés face à la salle des fêtes.

Sur proposition de l'abbé Remaury, la commune a bénéficié d'un don de 42 chaises pour l'église ; leur transport a été assuré par M. Jean-Jacques Claret.

## Vendredi 30 septembre

Le conseil approuve par délibération le déplacement du siège de la communauté de communes Cœur Lauragais à Caraman.

Délibération approuvant le transfert de subventions, au titre du pool routier, du programme 2009-2010 vers le programme 2011-2012.

Modification de délégation au sein du SIVUSEM (écoles) : M. Jean-Jacques Claret est désigné délégué titulaire et M. Antoine Vincent délégué suppléant.

Autorisation est donnée par le conseil municipal à M. le Maire de signer une convention extranet pour la gestion du personnel communal.

M. le Maire participera au congrès des maires de France à Paris du 22 au 24 novembre 2011.

La fête locale présente un bilan positif avec une bonne participation aux différentes animations proposées.

Autres animations prévues :

- le 15 octobre 2011 : repas mounjetado
- le 21 octobre 2011 : projection dans la salle des fêtes d'un film avec débat sur la vieillesse suivi d'un cocktail.
- le 22 janvier 2012 : vœux pour la nouvelle année avec cadeaux pour les enfants et galettes pour tous.

## Vendredi 16 décembre

Délibération qui remplace et modifie la délibération prise le 26 mars 2010, acceptant la dissolution de l'association foncière de remembrement, suite à la demande de la DDT (Direction Départementale des Territoires) qui souhaite un intitulé différent.

Délibération acceptant la participation aux frais d'organisation du congrès des maires à Paris (90 euros).

Délibération approuvant le montant de l'indemnité de conseil allouée au receveur municipal : 171,51 euros pour l'exercice 2011.

Pool routier : prévision de travaux à conduire au cours de l'année 2012.

La sècheresse qui a sévi tout au long de l'année 2011 peut entraîner des dégâts aux habitations par dessiccation excessive des sols. Une enquête sera menée avant de lancer la procédure de demande de classement en zone de catastrophe naturelle.

# ETAT CIVIL 2011

## Naissances

| | |
|---|---|
| Aurore ASSIÉ | 08 février |
| Lyllia SANZ | 05 avril |

## Mariage

| | |
|---|---|
| Hélène LEGEARD et Jean-Claude BOUDET | 11 juin |

## Décès

| | |
|---|---|
| Sylvain VALETTE | 15 mars |
| Jean BARDES | 24 mai |
| Léa MARQUIER | 27 juin |
| Patrice GIRAULT | 19 novembre |

# LES NOUVEAUX CARAGOUDAIS

| | |
|---|---|
| Famille RAMONÉ | Métairie de l'Eglise |
| Famille RAMEAU | Les Pibouls Grands |
| Bruno ROCHAS et Anaïs CHALET | La Place |

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Secrétariat de Mairie :**

Les jours et heures d'ouverture de la Mairie sont les suivants :
- le mardi : permanence de 15 heures à 19 heures,
- le vendredi : permanence de 9 heures à 12 heures,
(hormis les jours fériés).

**Tél. : 05.61.83.79.06 Courriel : mairiecaragoudes@orange.fr**

**Ramassage des ordures ménagères :**

- Suite à une nouvelle organisation des tournées, la collecte des ordures ménagères a lieu le LUNDI MATIN à partir de 6 heures. Déposez vos bacs ou sacs le dimanche soir.

- Quand un lundi est un jour férié, la tournée de remplacement a lieu le mardi matin. Dans ce cas seulement, nous vous conseillons de sortir vos ordures le lundi soir.

- Des bacs de collecte sélective (propres et secs, papiers, verre) sont mis à votre disposition sur la place du village.

**Ramassage des objets encombrants ferreux :**

En 2012, les collectes des objets encombrants ferreux auront lieu :
- le mercredi 06 juin
- le mercredi 12 décembre

Inscrivez-vous, à la Mairie avant le vendredi 25 mai pour le premier ramassage et avant le vendredi 30 novembre pour le second ramassage.

Liste des objets pouvant être enlevés :
- gazinières, réfrigérateurs, meubles en fer, sommiers métalliques, tout autre objet en fer.

| | |
|---|---|
| **Attention !** | Les gravats ou matériaux de démolition, le bois, le plastique, les matelas ne seront pas enlevés. |

**Déchetterie :**

La commune de Caragoudes faisant partie du **SIPOM**, vous pouvez vous débarrasser de vos objets encombrants en les apportant à la déchetterie de Caraman.
**Tél. : 05.61.81.43.79.**

Les jours et heures d'ouverture (sauf jours fériés) sont les mardis, jeudis, vendredis et samedis, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 50.

**Passeport électronique :**

Le nouveau passeport biométrique est mis en service en Haute-Garonne depuis le 2 juin 2009. Les demandes de passeport ne peuvent être déposées qu'auprès des mairies équipées d'un dispositif de recueil des demandes. Les mairies les plus proches sont : Lanta, Villefranche de Lauragais et Revel. Avant de vous rendre dans une mairie équipée du dispositif, nous vous conseillons de la contacter pour éventuellement prendre rendez-vous. La mairie de Caragoudes se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Recensement dans le cadre de la Défense Nationale :**

Tous **les Français atteignant l'âge de seize ans** doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Aux termes d'un décret du 29 mars 2002, (paru au Journal Officiel du 3 avril 2002), ils disposent d'**un délai de trois mois**, à compter de leur date anniversaire, pour accomplir cette démarche, **indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

**Prêt de la salle des fêtes :**

La salle des fêtes peut être louée à toute personne de la commune qui en fait la demande.

Les conditions sont les suivantes :

- déposer sa demande en mairie au moins trois mois avant la date retenue,
- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages éventuels,
- verser une caution de 305 € dans tous les cas,
- signer une convention d'utilisation rappelant les conditions du prêt,
- les frais de fonctionnement demandés sont définis dans le tableau ci-dessous :

| | **Habitant de la commune** |
|---|---|
| **ETE 1/05 au 31/10** | **40 €** |
| **HIVER 1/11 au 30/04** | **60 €** |

# NUMÉROS ET LIENS UTILES

❶ **Urgences**

**SAMU ➔ 15** **GENDARMERIE ➔ 17** **POMPIERS ➔ 18**

❷ **Communauté de communes CŒUR LAURAGAIS**
**7 avenue du 8 mai - 31460 Caraman**
- **Tél 05 62 18 42 80**
- **Fax 05 61 80 87 96**

❸ **Ecoles du SIVUSEM (Tarabel)**
- **école maternelle Tél 05 61 83 28 88**
- **école élémentaire Tél 05 61 83 16 70**

❹ **Eau potable SIEMN (syndicat des eaux de la Montagne Noire)**
**Zone d'activité de Lourman - 31460 Mauréville**
- **Tél 05 62 18 62 62**
- **Fax 05 62 18 62 63**
- **www.i-emn.fr**

❺ **Ordures ménagères SIPOM (syndicat pour les ordures ménagères)**
**Rue Pomme - 31250 Revel**
- **Tél 05 62 71 22 83**
- **www.sipom.fr**
- **www.trifyl.fr**

❻ **Trésor Public**
**23, cours Alsace Lorraine - 31460 Caraman** **Tél 05 61 83 10 64**

❼ **Collège enseignement secondaire**
**Avenue de Revel 31460 Caraman** **Tél 05 62 18 82 50**

❽ **Gendarmerie Nationale**
**Route Villefranche - 31460 Caraman**
- **Tél 05 62 18 70 10**

❾ **Centre de secours (pompiers)**
**Boulevard Galliéni - 31460 Caraman**
- **Tél 05 61 83 18 98**

❿ **EDF Accueil**
- **ERDF Dépannage urgence 24h/24 7j/7** **Tél 0972 675 031**
- **ERDF Accueil raccordement Electricité** **Tél 0810 203 835**

**Site officiel de l'administration française : www.service-public.fr**

# Cadre juridique et contexte du **SCoT**

La loi SRU relative à la solidarité et au renouvellement urbains de 2000 a modifié le droit de l'urbanisme en remplaçant les schémas directeurs (SD) par de nouveaux documents d'urbanisme : les schémas de cohérence territoriale (SCOT)

Document de portée réglementaire, le SCOT fixe des orientations stratégiques dans le domaine de l'habitat, du développement économique, des transports et déplacements, de la protection de l'environnement et de la gestion des risques. Il encadre l'aménagement du territoire et établit une vision prospective à l'échelle d'un territoire intercommunal qui fait sens. C'est donc un véritable outil d'application du principe de développement durable à travers une stratégie globale d'aménagement du territoire engageant élus, acteurs et habitants.

**Les principaux documents du SCOT sont** :

- **le rapport de présentation**, qui comprend un diagnostic stratégique, un état initial de l'environnement, une évaluation environnementale, une explication des choix retenus, et enfin une synthèse;
- **le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**, qui fixe les principaux objectifs stratégiques du SCOT ;
- **le Document d'Orientations Générales (DOG)**, qui détaille les orientations des politiques énoncées dans le PADD et constitue la partie prescriptive et opposable du SCOT.

Proche de l'agglomération Toulousaine, le territoire du SCOT du Pays Lauragais se localise à la convergence de plusieurs entités administratives : deux régions, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, et trois départements, l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn.

Il regroupe 159 communes et couvre un territoire de 1 830 km². 153 Communes sont réunies dans 10 communautés de communes :

- Cœur Lauragais : 22 communes
- CoLaurSud : 10 communes
- Lauragais Revel Sorézois : 27 communes
- Villefranche de Lauragais : 21 communes
- Nord Ouest Audois : 9 communes
- Lauragais Montagne Noire : 8 communes
- Hers et Ganguise : 16 communes
- Piège et Lauragais : 18 communes
- Piège et Garnaguès : 9 communes
- Castelnaudary et bassin Lauragais : 13 communes.

6 autres communes du SCOT n'appartiennent pas à un établissement public de coopération intercommunale (Caraman, Lanta, Saint-Amans, Sainte-Foy d'Aigrefeuille, Saint-Pierre-de-Lages et Vallesvilles).

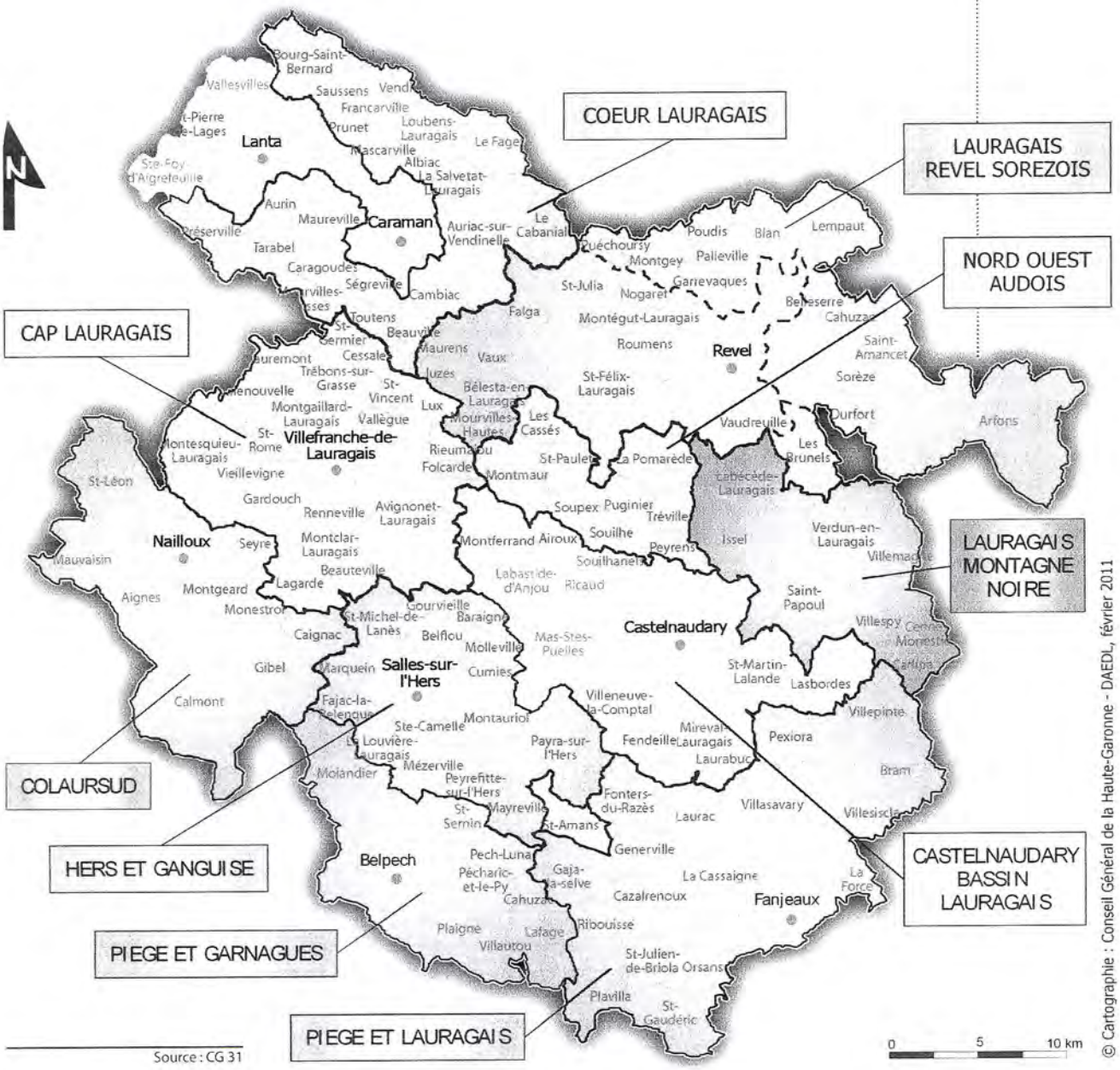


**PAYS LAURAGAIS--SCOT SYNTHÈSE--DÉCEMBRE 2011**

# Un **territoire** multipolarisé et sous influence

Depuis plusieurs années, l'influence du développement toulousain est nettement ressentie sur les cinq bassins de vie qui composent le Pays Lauragais, à savoir le bassin de vie audois, Colaursud (Nailloux), Revel, Villefranche-de-Lauragais, Lanta/Caraman. Cette influence implique une forte dynamique de croissance.
En effet, le SCOT du Pays Lauragais a vu sa population augmenter d'environ 15%, passant de 76 500 habitants en 1999 à 87 800 habitants en 2006, ce qui représente une hausse de près de 1.600 habitants chaque année. Les cinq principales polarités représentées par Castelnaudary, Bram, Nailloux, Revel et Villefranche-de-Lauragais ont accueilli 28% de cette population nouvelle depuis 1999.

Le dynamisme démographique du Lauragais est essentiellement dû à l'arrivée de nouvelles populations. Entre 1999 et 2006, le solde migratoire est estimé à environ + 10 800 habitants, alors que la participation du solde naturel est quasi nulle. Il est à noter toutefois que le nombre d'enfants nés sur le territoire est en constante augmentation du fait de l'arrivée de populations plutôt jeunes. Cette dynamique démographique reste inégale selon les bassins de vie et le renouvellement de la population ne se traduit pas de la même manière sur chacun d'eux. Le vieillissement de la population pourrait s'accentuer sur les territoires les moins attractifs et sur certaines polarités.

Cette croissance démographique soutenue depuis les dix à quinze dernières années engendre de nouveaux besoins en habitats, en emplois, en déplacements, en infrastructures, en équipements et en services. Ils se manifestent principalement sur les bassins de vie à proximité de l'agglomération toulousaine et aux abords de Castelnaudary. Face au risque de dissymétrie territoriale et d'inégale répartition des ressources à venir, il est important de renforcer l'armature du territoire, pivot entre les départements, et de permettre l'organisation et la coordination des différentes polarités.

# Une **dominante rurale** unissant le Lauragais

Malgré cette influence notable des territoires extérieurs, l'importance de l'identité lauragaise du Pays doit être mise en exergue. D'une superficie totale de près de 183 000 hectares, le Lauragais présente une spécificité rurale très marquée. Les espaces agricoles occupent 87% du territoire (soit 163 000 hectares) et sont composés à 70% par des terres arables principalement vouées à la céréaliculture. Cette fonction agricole marque fortement le paysage, revêt un caractère de marqueur identitaire et symbolise l'unité du SCOT du Pays Lauragais . En parallèle, près de 10% du territoire est occupé par des massifs boisés et des milieux semi-naturels, fortement regroupés dans les secteurs de la Montagne Noire et de la Piège. Le reste du territoire, soit 2 % du total, regroupe les surfaces en eau et les territoires artificialisés. Le Lauragais se présente par conséquent comme un territoire agricole stable mais soumis à une artificialisation croissante.

La géographie du Lauragais se caractérise par un relief assez doux, modelé par l'Eau, constitué d'un dense réseau collinaire fortement sollicité par l'agriculture. Ce paysage dominant butte sur des reliefs plus montagneux et escarpés à l'approche de la Montagne Noire et se trouve coupé en deux par une vaste dépression au cœur du SCOT du Pays Lauragais: le sillon Lauragais.
Celui-ci, d'orientation est/ouest représente un lieu de rencontres entre les divers bassins de vie et un territoire d'échanges, supportant en particulier les principaux supports de déplacements humains (voie d'eau, voie ferrée, réseau autoroutier, ...).
Le Canal du Midi, véritable richesse du territoire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, dessine ce sillon en traversant le territoire par le bassin de vie audois et celui de Villefranche-de-Lauragais.
En outre, les boisements épars sont nettement plus prégnants sur les reliefs qui cadrent l'ouverture paysagère.
Le paysage du Lauragais est également caractérisé par un patrimoine bâti ancien typique et de qualité, qu'il s'agisse d'ensembles homogènes (bastides, villages promontoires, ...) ou de bâtiments isolés, telles les « bordes », fermes traditionnelles implantées en fonction des contraintes imposées par le relief, le climat et la nature des sols.

# Déclinaison des choix dans le **DOG**

Le Document d'Orientations Générales (DOG) vise à traduire par des orientations les objectifs exposés préalablement dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Il comporte deux grands types d'orientations afin de construire un modèle d'aménagement du territoire à l'horizon 2030 :

- **les prescriptions**, qui précisent les modalités de mise en œuvre du SCOT en étant directement opposables aux documents de rang inférieur,
- **les recommandations**, mesures incitatives qui faciliteront la mise en application des objectifs du PADD mais qui n'ont pas de caractère opposable.

## POLARISER L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Afin d'organiser le développement urbain selon un modèle équilibré et adapté à l'ensemble du territoire, la notion de polarisation est un des principes fondamentaux du SCOT.

Le territoire est ainsi structuré en quatre niveaux de polarisation, avec une hiérarchisation des pôles qui accueilleront préférentiellement les nouvelles populations assortie d'une projection du nombre de logements à produire en corrélation avec les objectifs d'accueil retenus.

Cette hiérarchisation s'appuie sur cinq bassins de vie, échelon territorial de base, qui s'organisent, au total, autour d'une centralité sectorielle, de quatre pôles d'équilibre et pôles économiques structurants, de 5 pôles de proximité et de 21 pôles de proximité secondaire.

De par ces orientations et afin de permettre l'accueil de près de 47 000 habitants supplémentaires sur le territoire entre 2006 et 2030, le DOG établit un phasage de l'accueil de population en deux temps à 2020 et 2030, en lien avec les capacités du territoire à développer l'emploi et les équipements.

Il précise par ailleurs la répartition de cette nouvelle population et le nombre maximum de logements (constructions neuves et réhabilitations) à produire par bassin de vie, et sur chacun des pôles, soit au total 26 300 logements à 2030.

Ces orientations se déclinent selon les principes de renforcement des bourgs et de maîtrise de la consommation foncière des extensions urbaines, mais également en recherchant un développement urbain qualitatif et encadré.

## PRÉSERVER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES, MIEUX GÉRER LES RESSOURCES ET PRÉVENIR LES RISQUES

La volonté de préserver l'identité rurale du SCOT se traduit dans le DOG par des prescriptions assez fermes en faveur de la préservation des espaces agricoles, ou de la protection des espaces naturels. Cet objectif est également traduit par des mesures destinées à réduire les consommations foncières par une urbanisation limitée.

Concrètement, afin de conforter la place de l'agriculture Lauragaise, l'affichage d'une « Vignette habitat et services » par bassin de vie, figurant un objectif maximum de consommation foncière d'espaces agricoles ou naturels pour ces usages, et la réalisation d'un diagnostic agricole dans les documents d'urbanisme doivent permettre une réduction de près de la moitié de la consommation foncière par rapport à ces dix dernières années.

Sur les espaces agricoles de l'ensemble du territoire, l'urbanisation ne sera autorisée uniquement qu'en continuité des noyaux villageois et dans les hameaux au sein desquels l'urbanisation est mesurée. Il s'agit, en particulier, de limiter les difficultés de coexistence, de distinguer plus clairement les usages de l'espace et, ce faisant, de conférer une meilleure visibilité à long terme pour les exploitants agricoles.

En matière de préservation des espaces naturels et du patrimoine, la mise en valeur des paysages sensibles ou marquants prend notamment en référence la Charte architecturale et paysagère du Pays Lauragais.

Concernant la préservation du maillage écologique du territoire, un repérage et une classification sont proposés afin de mettre en place des mesures de protection adaptées à la diversité des espaces naturels.

Le maillage est complété de corridors écologiques à préserver, qui font le lien entre ces cœurs de biodiversité. Les composantes essentielles de cette trame verte et bleue sont repérées sur l'ensemble du SCOT à travers une représentation cartographique schématique.

# COMITE DES FETES DE CARAGOUDES

Chers Caragoudais,

Pour commencer, je voudrais tout d'abord rendre hommage à Sylvain Valette disparu le 15 mars 2011 qui a été le premier président du comité des fêtes de Caragoudes .
Toujours volontaire et prêt à donner de son temps pour nous aider. Les derniers temps malgré la maladie et ses forces diminuant, il était parmi nous pour partager la galette des rois mais aussi presque comme un adieu à l'assemblée générale. MERCI pour tout Sylvain.

Depuis j'ai accepté de devenir président et le comité des fêtes s'est enrichi de nouveaux membres jeunes comme moi ( j'espère que nous n'en resterons pas là ). La fonction n'est pas si facile, mais avec le soutien de François et du bureau, l'apprentissage se fait.

2011 est une année de transition.
Après avoir été privé de nos animations principales en 2010, nous avons essayé de modifier quelque peu le programme tout en tenant nos engagements vis à vis de ceux qui nous ont fait confiance au moment de l'annulation des festivités de la fête locale ( l'orchestre ,Match 09,et le traiteur)

Ainsi, à l'occasion des vœux de la municipalité et des associations ,nous avons comme d'habitude, partagé la galette des rois ; petits et grands ont pu profiter du spectacle animé par le ventriloque José GUERRA. Les enfants ont reçu leurs cadeaux de Noël.

Le 26 mars, la soirée paella animée par Match 09 c'est déroulée dans la bonne humeur.

Les habitués des lotos ont été au rendez-vous encore cette année, même si pour la fête locale nous l'avons avancé au jeudi.

Pour la fête locale de nombreux participants pour chaque animation . Petits et grands, Jeunes et moins jeunes se sont réunis pas toujours au même moment mais toujours dans la gaieté.

Le vendredi Podium Délire a animé la soirée spéciale jeunes , une nouveauté que j'ai voulu proposer cette année. Pas une totale réussite mais des débuts prometteurs.

Le bal animé par l'orchestre Alain Bringué a remporté comme toujours un grand succès.

Lors du traditionnel repas du dimanche, François Irla a reçu des mains de G.Hébrard notre Conseiller Général, une médaille d'honneur pour les 21ans qu'il a consacrés à la présidence du comité des fêtes. Merci pour toute ces années à chercher des spectacles aussi divertissants et agréables les uns que les autres.
Il m'a laissé la main , mais ne quitte pas l'aventure pour l'instant, il a raison car nous avons besoin de lui.

Je remercie également tout ceux et celles qui de bonne volonté ont répondu présents pour les différentes animations.

Pour 2012 une certaine continuité mais avec des changements notamment pour la fête locale.

Nous vous attendons nombreux à **l'assemblée générale le vendredi 27 janvier à 21h** pour vous présenter nos projets, en discuter et partager vos idées.

*En attendant recevez de toute l'équipe du Comité des fêtes les meilleurs vœux pour 2012. Une année qui continuera nous l'espérons ,à réunir les caragoudais en musique et dans la bonne humeur.*

*Loïc SERAN*

# *FOYER RURAL DE CARAGOUDES*

En début d'année 2011, moment chaleureux de rencontre et partage à l'occasion de l'après midi festive, spectacle, cadeaux, échange de vœux et goûter offert aux Caragoudaises et Caragoudais par les différentes associations du village et la municipalité.

Au mois d'octobre, grand retour de la Mounjetade qui a réuni autour d'une table cuisinières Caragoudaises de talent et amateurs de Cassoulet. Merci au DJ qui après ce bon repas a su animer une joyeuse fin de soirée dansante.

Une équipe de sportives assidues et drôles se réunit tous les mercredis soirs pour les cours de gymnastique et félicitons François, le seul élève masculin !!

Dans une ambiance plus feutrée, les séances de relaxation du mardi soir, animées par Franck DUCOMMUN nous permettent d'oublier notre stress et de retrouver calme et détente.

Le Foyer Rural a besoin de vous pour continuer à vivre et nous vous invitons à participer à notre **assemblée générale le vendredi 3 février 2012 à 21H00 à la salle de la Mairie** pour un partage d'idées.

*Le Bureau et les membres du Foyer Rural*
*vous présentent à toutes et à tous*

NOS MEILLEURS VOEUX POUR CETTE NOUVELLE ANNEE 2012

**La Présidente,**
**Edith GENSSLER.**

# SOCIETE de CHASSE de CARAGOUDES

Étant à Caragoudes depuis 1999, il m'a été donné de constater l'évolution, dans le sens négatif de la faune de notre beau « coin » du Lauragais.

Le gibier était beaucoup plus abondant, l'on voyait des compagnies de 25/30 perdreaux, des cailles et tourterelles sauvages. Depuis quelques années, l'on s'aperçoit, qu'il y en a de moins en moins. Pour ce gibier, la chasse s'ouvre trop tard et se ferme de plus en plus tôt. L'usage un peu exagéré des pesticides et autres produits chimiques, n'y étant pas étranger non plus…

Comme gibier, il y a du lièvre, qui résiste encore un peu pour l'instant, mais cela ne va pas durer. Pourtant il faudrait conserver la souche.

Nous lâchons énormément de gibier dans la saison: faisans, perdreaux…Mais sur le nombre, la moitié se fait manger par la sauvagine (renards, buses, faucons…).

Bientôt nous n'aurons que la chasse au gros gibier (sanglier, chevreuil…).
L'on s'aperçoit aussi, qu'il y a peu de jeunes pour remplacer les anciens chasseurs, car c'est un sport qui revient cher…pour ne rien voir!

Autrefois, quand vous alliez dans un bois, vous aviez des rouge-gorge qui venaient au près de vous, vous « parler »…maintenant, vous vous en êtes aperçu, il n'y a même pas un seul moineau, simplement, buissons, ronces…et désolation!

Le président de l'A.C.C.A. de Caragoudes et tous les chasseurs, vous souhaitent à toutes et à tous

**UNE TRES BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2012!!!!**

Le président,
CAU GASTON

# Villemur-sur-Tarn. Asem: la belle aventure américaine

Lors du vernissage, les maires de Villemur, Jean-Claude Boudet, et de Caragoudes, Jean-Louis Cancian, encadrent le président de l'Asem Gilles Moreau et le conseiller général Jean-Michel Dumoulin.

Durant tout un week-end, la grande salle de la Tour de défense a transporté ses visiteurs sur le continent américain. L'association Sayrac, Entourette, les Millets (Asem) a fait découvrir son exposition de photos prises durant son séjour au Canada et à New York.

## Sur les traces de Lespinasse de Saune

Un voyage sur les traces du commandant Gabriel Lespinasse de Saune qui l'an 1885, sur son vaisseau «L'Isère», transporta la Statue de la Liberté de Rouen à New York. Né un 11 juillet 1848 à Toulouse cet éminent officier français décéda et fut inhumé à Sayrac en janvier 1939, après avoir exercé durant plusieurs années les fonctions de maire du village de Caragoudes, situé dans le Lauragais.

Lors de son voyage à New York une délégation composée du président de l'Asem Gilles Moreau, et des adjoints au maire de Villemur, Maryse Wolff et Daniel Régis a été accueillie par le consulat de France. La délégation a remis un tableau représentatif de l'évènement.

Lors du vernissage de l'expo à Villemur, invité aux côtés du maire de Villemur, Jean Claude Boudet, le maire de Caragoudes, Jean Louis Cancian, s'est déclaré ravi de cette initiative relatant l'action historique de son illustre prédécesseur.

Après avoir salué et remercié toutes les personnes présentes et s'étant investies dans la réalisation de ce projet, le dynamique président de l'Asem Gilles Moreau, a rappelé non sans une certaine émotion, son engagement et celui de son équipe, dans la poursuite des recherches en vue d'enrichir le dossier historique de cet illustre navigateur et de sa famille.

Document Dépêche du Midi

# Galettes des rois

# Soirée paëlla

# La fête locale

# La fête locale

NOUS VOUS SOUHAITONS

NOUS VOUS SOUHAITONS

2012

2012

2012